

Le fil rouge



Boulevard Durand

La pièce
d'Armand Salacrou

Par le
Théâtre de L'éphémère



L'immigration en Seine Maritime

p4 à 9

Début du 20^e siècle La lutte pour le Repos Hebdomadaire

p10 à 15

La Miepca

60 ans au service
de la solidarité en-
tre les salariés

p 17 à 21

THÉÂTRE MAXIME GORKI Une comédie en 5 actes et quelques interludes ¹

Étonnante aventure culturelle que celle de Jean Joulin et Daniel Lesur qui décident, après mai 68 de créer avec l’aide enthousiaste de la ville de Petit-Quevilly, un Centre culturel municipal qui prendra le nom de Maxime Gorki. Grâce doit être rendu à l’homme de culture qu’est Roger Balavoine, pendant longtemps journaliste à Paris-Normandie de 1952 à 199, responsable de la page « Arts et spectacles » d’avoir produit ce livre de qualité.

Il prend la forme d’une pièce de théâtre, avec la complicité des acteurs de l’époque (Joulin, Lesur, Avron, Leprest, Vandermalière, Rufus, Gosse- lin, Labaye, Pagès etc...) pour nous conter la saga du théâtre. Les respon- sables syndicaux de l’époque se sou- viendront longtemps encore des ini- tiatives des deux compères pour amener les travailleurs au théâtre par la politique de « décentralisation cultu- relle » mise en application sur le ter- rain, pratiquée jour après jour pen- dant près de trente ans, avec bonheur par Joulin et Lesur.

Ils se souviennent de la visite du Théâtre pendant les stages syndicaux de la CGT. Il ne faut pas oublier que c’est à « Maxime Gorki » qu’un jeune homme nommé Alain Van der Malière, qui sera plus tard Directeur de la Maison de la



Culture du Havre, puis un haut responsable du théâtre au ministère des affaires culturelles, créé avec la complicité d’un non moins autre jeune homme, devenu vice-président de notre IHS, du nom de Pierre Largesse en 1976 « *les Chroniques elbeuviennes* » et en 1980 une trilogie consa- crée à Flaubert. On retrouvera quelques références au rôle joué par les Comités d’Entreprises et aux entreprises propre- ment dites dans quelques contributions, notamment dans la préface de Joulin et Lesur, mais aussi dans celle de R.Labaye (page 129).

Pour des raisons incompréhensibles voir inavouables, l’actuelle municipa- lité a décidé de débaptiser « Gorki » et de le remplacer par « la Foudre » du nom de l’entreprise voisine qui exploi- ta pendant des années les salariés(es) de Petit-Quevilly.

Le charme de « Gorki » a disparu, même si sous d’autres formes l’action culturelle se poursuit. On se souvien- dra notamment de la présentation l’an passé « des nuits en bleu » pièce de notre camarade J.P. Levaray (voir le fil rouge n°29)

Cela dit, c’est un vrai bonheur que ce livre plaisant et pudique qui ne donne de leçon à personne mais montre le rôle incontournable que joua « Gor- ki » comme disaient les habitants de la banlieue rouennaise et au-delà qui à

fait vibrer les questions culturelles dans l’agglo rouennaise pendant ces vingt-sept ans.

1- De Roger Ballavoine- 160 pages- Éditions Points de vues- 2 rue de Thuringe 762 0 Bonsecours, contact@pointdevues.com 25€

2008

Soutenez votre institut et

Le fil rouge

L’Institut CGT d’Histoire sociale de Seine- Maritime vit essentiellement grâce aux moyens provenant de la cotisation annuelle de ses adhé- rents, et au dévouement de ses historiens bénévo- les.

Si vous appréciez *Le fil rouge*, soutenez l’IHS-CGT-76: **adhérez à notre association loi 1901.**

Faites connaître *Le fil rouge* autour de vous. Faites adhérer vos ami(e)s, votre syndicat, votre association, votre comité d’entreprise, votre municipalité, etc.

Merci de Régler rapide- ment votre cotisation !

(Voir tarifs page 23)

Nous avons reçu le N°103 des



A noter à son sommaire:

1. Le billet d’Elyane Bressol,
2. La vie des IHS: Pierre Maître, trente ans après— Donat Decisier,
3. Dossier: La grande révolte du Midi viticole de 1907 — Xavier Verdejo,
. Images: *Antoinette*, une revue originale — Jean- nine Marest,
5. Actualité: Le droit de grève en France — Sté- phane Sirot,
6. En débat: Quelles luttes pour les salaires (19 - 19 7) — André Narritsens,
7. Société: Le temps des bidonvilles — Marie- Claude Blanc-Chaléard



	<u>Sommaire</u>
page 3:	Éditorial
	<i>Par Pierre Largesse</i>
pages à 9	L’immigration en Seine-Maritime
	<i>Par Serge Laloyer.</i>
pages 10, 11 et 15	Au Havre la lutte des employés pour le repos hebdomadaire
	<i>Par Jean Legoy</i>
pages 12 et 13	« Boulevard Durand »
	<i>Reprise de la pièce d’Armand Salacrou au Havre :Photos</i>
pages 16:	
pages 17 à 19	La Miepca 60 ans au service de la solidarité entre les salariés
	<i>Par Jacques Defortescu</i>
page 20 et 21	Les 10 ans de l’Institut CGT d’Histoire sociale de Seine-Maritime!
	<i>Par Jacques Defortescu</i>
page 23	Bulletin d’adhésion 2008

Le fil rouge

N°30, dixième année, édité par l’IHS-CGT-76.
Ont participé à la rédaction: Pierre Largesse, Jacques Defortescu, Serge laloyer, Jean Legois et Gilles Pichavant. Mise en page: Gilles Pichavant.
Numéro d’émetteur: 522992
Imprimerie: SNEIP, 9 rue de la Grande Épine BP532, 76808, Saint-Étienne du Rouvray Cedex.
[Http://www.sneip.fr](http://www.sneip.fr)

Éditorial

ACTUALITE ET HERITAGES

Ce numéro du *Fil Rouge* est publié après l’anniversaire des dix ans de notre Institut. Il paraît peu de temps après les luttes difficiles, mais résolues des travailleurs attaqués par le Président de la République et son gouvernement qui étaient décidés à supprimer les avancées sociales inscrites dans les statuts. La lutte est loin d’être terminée, la vigilance s’impose, au-delà même des personnels concernés aujourd’hui.

En quoi notre *Fil Rouge* publication d’Histoire sociale, peut-il intervenir dans ces combats ? Quelle est l’originalité de notre Institut et de ceux qui l’animent ? Limitons-nous à l’examen de ces deux questions.

Par principe, notre démarche historienne s’impose la rigueur et le souci de l’exactitude dans la relation des faits, en s’appuyant sur les documents d’archives, dont nous donnons toujours la référence. Nos sources sont diverses (syndicales, patronales, publiques) ; nous les croisons pour tenter d’expliquer les événements étudiés.

Lorsque nous faisons une citation, nous la donnons complètement, nous l’éclairons par le contexte historique de l’époque, et c’est pourquoi nous sommes indignés aujourd’hui d’entendre le plus haut personnage de l’Etat qui omet de le faire, par exemple lorsqu’il cite un membre de phrase d’un discours de Jean Jaurès, de Léon Blum, de Maurice Thorez, ou la dernière lettre d’un jeune militant communiste.

Les lecteurs que nous ciblons sont d’une part des militants actifs ou retraités, mais aussi des lecteurs qui s’intéressent à l’histoire sociale. Celle-ci, nous la décrivons dans ses événements avec leurs péripéties et des anecdotes certes, mais notre but est bien de connaître les causes de ces luttes qui voient l’affrontement entre les salariés et leur employeur - privé ou public.

C’est là où les rédacteurs de notre *Fil Rouge*, parce qu’ils ont été des militants syndicaux pour la plus grande part, ou parce qu’ils le sont encore, sont à même dès lors, de détecter dans le passé la part du réel et la part des promesses (de la poudre aux yeux) et/ou de la phraséologie dans le discours du patronat ou dans celui pompeux mais vide de sens des politiciens et des journalistes qui le servent. C’est bien parce que cette situation n’est pas nouvelle, parce qu’elle est encore dans l’actualité, que notre travail de recherche et de publication peut être utile.

L’expérience sociale ne se raconte pas en noir et blanc. L’Histoire a pour but de tenter de répondre au pourquoi des événements.

Est-il sérieux par exemple d’essayer une fois de plus de dresser « la base » contre Bernard Thibault et Didier Le Reste, de la même manière que cela fut tenté en 1968 entre les métallos de Cléon ou de Billancourt contre Georges Séguy ? Nous reviendrons d’ailleurs ce dernier épisode dès l’année prochaine.

Est-il sérieux de prendre argument d’avoir été élu, certes, et pour cinq ans, mais en omettant de dire quelles étaient et quelles sont les forces économiques aux moyens financiers si puissants, les médias de la presse et de l’audio-visuel (en possession de quels groupes d’argent) qui soutenaient et qui soutiennent ce programme électoral ? Publiions donc et détaillons la liste des invités du *Fouquet’s* le soir de l’élection : elle est révélatrice.

Toutes ces questions d’actualité peuvent être éclairées par la connaissance, elles trouvent souvent leur source dans l’Histoire même, à condition de l’étudier telle que nous la concevons, c’est-à-dire en ne perdant pas de vue la question centrale du salaire, du pouvoir d’achat et des rapports entre salarié et employeur. Le but de notre publication, de nos manifestations est de faire progresser la connaissance historique. Il apparaît que de plus en plus de nos concitoyens de la Seine-Maritime le comprennent puisque le nombre de nos adhérents-abonnés a doublé en une année, et s’élève aujourd’hui à cent-quatre-vingt-deux. Merci à tous.

Pierre Largesse.

L’immigration en Seine-Maritime

Par Serge laloyer

L’immigration est depuis quelques années un sujet de débat politique et prend une place importante dans les programmes politiques.

Certains partis n’hésitant pas à entretenir les arguments racistes, chauvins pour s’assurer des voix à chaque consultation électorale.

Cela est d’autant plus facile que ni le système éducatif, ni l’élévation des connaissances et les nouveaux moyens de communication n’ont réussi à vaincre le racisme, la peur et le refus de l’étranger dans notre société. L’étranger basané apparaît souvent comme un élément de désordre et de violence.

Le pouvoir politique pour la première fois dans l’histoire de notre république a mis en place un ministère de l’immigration et de l’identité nationale. L’ignorance de l’histoire de l’immigration par une partie de la population lui permet de remettre en cause les principes des droits fondamentaux des travailleurs et des familles immigrées.

Les causes essentielles de l’immigration

Aujourd’hui un résident français sur cinq a au moins un grand parent étranger.

L’apport de main d’œuvre étrangère a toujours été organisé par le patronat pour compenser le manque de travailleurs mais aussi pour faire pression sur les salaires.

La France depuis le 19ème siècle a toujours été un pays pauvre en hommes, la guerre 1 -18 a encore aggravé cette situation. Du fait de son développement industriel et du poids de son agriculture le pays a été riche en possibilité de travail.

En 1876 le pays comptait 802 000 étrangers soit 2,10% de la population totale. Avec le 20ème siècle, la population de nationalité étrangère va progresser de façon importante pour répondre aux besoins de l’économie.

En 1936, avec 2 53 000 ressortissants elle représente 6,2% de la population nationale.

Au 21ème siècle elle s’est mondialisée, des pays qui au cours du siècle précédent exportaient de la main d’œuvre comme l’Espagne ou l’Italie sont devenus à leur tour des

pays d’immigration venant d’Asie, d’Afrique et plus récemment de l’Europe de l’Est.

Ces immigrés (tant critiqués) ont amené par leur travail une contribution importante à la richesse nationale bien souvent dans des conditions de vie difficiles, loin de leur famille et dans des logements précaires.

Ils contribuent également à la richesse de leur pays d’origine. En 2002 à l’échelle mondiale, les travailleurs immigrés ont expédié 88 milliards de dollars dans leur pays d’origine, c’est 5 % de plus que le montant de l’aide au développement des pays riches ni n’a atteint que 37 milliards de dollars.

En plus des ressources financières que représente l’apport des immigrés pour les pays en développement, dans certaines situations il y a aussi un acquis professionnel lors du retour au pays.

Depuis une vingtaine d’années nous assistons à une immigration clandestine du fait de la misère, de la guerre dans plusieurs pays ce qui explique le nombre important de familles de migrants sans carte de séjour et sans logement

L’immigration en Seine Inférieure au cours du 20ème siècle.

Jusqu’à la première guerre mondiale, l’immigration reste très limitée dans le département, en 1901 la Seine Inférieure a moins de 1% d’immigrés. C’est surtout après 1911 que le besoin d’importer de la main d’œuvre se fait sentir pour le patronat et les pouvoirs publics.

Le déficit du département est moindre que d’autres régions, la Seine-Inférieure n’ayant pas connu de champs de bataille et les destructions étant inexistantes ; mais l’économie avait tourné au ralenti pendant les quatre années de guerre. Les pertes d’hommes au combat faisaient que l’agriculture manquait de bras.

Cela fut compensé par l’arrivée d’ouvriers agricoles belges, certains venus en famille achetèrent des fermes abandonnées dans le pays de Bray. Dans la même période (1912 -1918) des ouvriers polonais et des paysans suisses victimes de la pauvreté et du manque de terre s’implanteront dans le nord du département.

L’industrie de l’agglomération de Rouen et du Havre est en plein développement (pétrole, construction navale, chimie, métallurgie). Le patronat fit donc appel aux travailleurs étrangers.

En 1921, le département compte 17 878 étrangers, dix années plus tard ils sont 25 000 de plus.

Dans ces usines en création ou en développement les ouvriers étrangers sont Espagnols, Italiens, Portugais. C’est le cas à Grand Couronne avec l’usine chimique PEC, les papeteries ou Kullman à Oissel et Nobel Bozel à Petit Quevilly.

Dans la métallurgie rouennaise, à Duclair on recense 30 ouvriers norvégiens qui créeront une usine métallurgique. Au Havre nous trouvons des Chinois et Indochinois introduits en France pendant la première guerre mondiale. Ils



seront employés à la construction de nouveaux quais et bassins dans le port. Certains repartiront à la fin des travaux, d'autres seront employés au Chantier naval de Gravelle et au chantier Augustin Normand.

Les conséquences de la crise économique de 1929 se firent sentir en 1932 dans le département.

De nombreux étrangers se retrouvèrent sans travail et ils furent renvoyés dans leur pays.

Contrôle de l'immigration par les autorités françaises

A 19ème siècle, la loi du 3/12/189 donnait autorité au Ministère de l'Intérieur, que par mesure de simple police, un étranger pouvait être expulsé du territoire français. En Seine Inférieure 127 Espagnols seront victimes de cette loi.

A partir du 20ème siècle, pour contrôler le flux migratoire, les gouvernements successifs vont créer et utiliser deux services d'immigration : un dépendant du Ministère du Travail, l'autre de l'Agriculture.

Ces services étaient chargés de recruter la main d'œuvre en opérant une sélection professionnelle et médicale. Ils assuraient le contrôle de l'embauche, le transport, la répartition territoriale des travailleurs étrangers. A partir de 1920, les patrons employeurs d'un grand nombre de main d'œuvre étrangère créeront leur propre service appelé Société Générale d'Immigration qui recrutera essentielle-

Travailleurs turcs lors d'une des nombreuses manifestations de la construction de la central électronucléaire de Paluel (Col. IHS-CGT-7)

ment en Pologne et dans d'autres pays d'Europe de l'est.

Relations Français Immigrés

Les rapports entre les ouvriers français et les travailleurs immigrés n'ont pas toujours été faciles.

En 1880 on recense une émeute de caractère racial à Dieppe avec des Italiens.

En 1886, au Havre, il est fait état de réactions xénophobes avec ce mot d'ordre « *ils enlèvent le pain des ouvriers français* » à l'intention d'ouvriers britanniques.

Pendant la guerre de 14-18, la capitale belge est à Ste Adresse près du Havre. Le gouvernement et l'administration belges s'y installent. De nombreux travailleurs et leurs familles sont réfugiés en Seine-Maritime. Des difficultés d'intégration se font jour. Des heurts ont lieu. La police devra renforcer la surveillance

Les attitudes de méfiance, de rejet des travailleurs Nord Africains existent depuis très longtemps dans une partie de la population.

Deux immigrations importantes : les Espagnols et les Maghrébins

Depuis le 19ème siècle, la Seine Inférieure a accueilli des

étrangers de 22 nationalités allant de quelques dizaines d'individus à plusieurs centaines.

Intéressons nous au plus importantes en nombre :

Les Espagnols sont présents depuis le Moyen-Âge. Au 19^{ème} siècle leur nombre va augmenter non pas pour des raisons économiques mais pour des raisons militaires. En effet, 100 prisonniers espagnols de l'armée napoléonienne seront déportés au Havre pour travailler aux fortifications de la ville.

Au début du 20^{ème} siècle, leur présence est économique. Ils forment une main d'œuvre non qualifiée dans les usines. Leur nombre chute avec les effets de la crise de 1929.

A partir de 1936 affluent les réfugiés antifranquistes. Ils feront l'objet d'une surveillance particulière de la police, leur carte de séjour devant être renouvelée tous les ans ce qui n'était pas le cas des autres immigrés. Pour changer de lieu de résidence ou de département, ils devaient faire l'objet d'une autorisation. Bien qu'interdits d'activité politique, ils participeront aux grèves de 1936.

A partir de février 1939, le département va accueillir 2700 réfugiés républicains espagnols. Ils vivront dans des conditions d'hébergement précaires, que la solidarité de la CGT, du PCF et de diverses associations tentera d'améliorer.

Les Maghrébins : Algériens, Marocains, Tunisiens sont arrivés pour certains pendant la première guerre mondiale, d'autres après 1920. En majorité, ils sont utilisés comme manœuvres dans les usines. Que ce soit à l'usine ou sur les chantiers de construction, ils occupent les postes de travail les plus durs.

Ils sont jeunes, célibataires et vivent le plus souvent dans des logements insalubres, mis à leur disposition par les entreprises comme aux Hauts Fourneaux de Grand Quevilly. Dans cette usine ils participeront activement aux grèves de 1936, ils étaient 250 Algériens, 50 marocains pour 850 salariés.

A Grand Quevilly existait un camp composé de baraquements appelé « camp marocain » où se réunissaient clandestinement les Algériens à l'appel du PPA (Parti du Peuple Algérien) qui luttait pour l'indépendance de l'Algérie.

Dans la région du Havre, les maghrébins partagent les bidonvilles avec les Espagnols et les Polonais. Ils travaillaient chez Schneider, Bassot, Dufour.

Les entreprises textiles d'Elbeuf, Darnétal et Pavilly employaient aussi un nombre non négligeable de Maghrébins.

L'immigration après 1945



Assemblées de travailleurs en grève de l'usine Éclair Prestil qui luttait contre la fermeture de l'Usine. On peut noter la présence de nombreux travailleurs étrangers.
(Col. IHS-CGT-76)

Le 19 octobre 1955, le gouvernement crée l'Office National de l'Immigration. Il sera chargé d'organiser et de contrôler le recrutement qui pour l'essentiel viendra de l'empire colonial notamment d'Afrique du nord. Entre 1955 et 1973 les effectifs vont doubler, mais avec la fermeture de certaines usines, à partir de 1973, une politique restrictive de l'immigration se met en place. L'objectif du gouvernement qui est d'intégrer les immigrés présents en France depuis des années et de fermer la porte à de nouveaux arrivants va l'amener à accepter à partir de 1978 le regroupement familial sans pour autant régler les questions de logement de ces familles.

Cette politique restrictive se trouvera renforcée quelques années plus tard avec l'accord de l'Union Européenne appelé accord de Schengen.

A partir de 1960 une nouvelle immigration venant d'Afrique noire est apparue dans le département. Avant 1960 il y avait 500 sénégalais, en 1962 ils sont 1 000. Ils seront rejoints par des Maliens et des Ivoiriens. Ce sont des hommes jeunes : 87% d'entre eux ont entre 17 et 50 ans. La moyenne d'âge de cette population est de 28 ans contre 36 pour la population française.

Ils travaillaient aux usines Renault de Cléon, Sandouville, chez Vallourec et trefimétaux dans les entreprises de nettoyage.

Le regroupement familial en 1978 permettra aux femmes africaines de rejoindre les hommes. Certaines deviendront une nouvelle main d'œuvre à bon marché.

Dès 1975 de nouvelles immigrations apparaîtront en Seine Maritime que nous trouveront essentiellement dans la construction des centrales thermonucléaires de Paluel et de Penly, ce sont les Turcs (1 661), les You-



Les usines Renault hauts lieu de la lutte ouvrière en Seine-Maritime ont toujours employé de nombreux immigrés.

Ils seront toujours très nombreux à se syndiquer à la CGT qui leur confieront de nombreuses responsabilités tant comme délégués du personnel qu'au niveau du comité d'établissement du CHS-CT et évidemment du syndicat.



Bernard Isaac secrétaire de l'Union départementale prenant la parole à l'entrée de l'usine de Cléon lors d'un conflit social en 1988.





Ambiance de lutte à Cléon: le syndicalisme et la grève sont des écoles de tolérance de solidarité et d'intégration.

En Haut: occupation de l'usine en 1988. Tout le monde se retrouve au tour du repas. Comme toujours dans l'usine de Cléon, il n'y a ni français ni immigrés: seulement des ouvriers et des techniciens solidaires, en lutte pour la satisfaction de leurs légitimes revendications.

Au milieu: La présidence de la réunion syndicale est assurée par deux français et un portugais: Jacky Toutain, ? et Manuel De Almeida.

En bas: prise de parole le 10 novembre 1987 à la porte de l'usine de Renault Cléon.

goslaves (58).

La population étrangère en 1982 en Seine Maritime

Au 1er janvier 1982 en Seine Maritime il y a 51 092 immigrés et 68 010 en Haute Normandie composés de 3 85 hommes, 1 753 femmes et 18 03 enfants de moins de 16 ans. Cette présence d'enfants et de femmes sont un des aspects positifs du regroupement familial et de la décision gouvernementale de 1982 de légaliser les « sans papiers » présents sur le territoire. Ces mesures ont favorisé pour des familles qui le souhaitaient l'obtention de la nationalité française. Il est évident que les dernières décisions politiques vont limiter cette possibilité.

La détérioration de l'emploi à partir des années 1980 en Seine Maritime fait qu'en 1982 pour

1 200 000 habitants, le chômage touchait 11% de la population active, la population étrangère était de 35 000 mais le chômage touchait 22,5% de cette population. Cette situation ne favorisera pas l'intégration souhaitée.

Les travailleurs immigrés et le mouvement syndical.

Les travailleurs immigrés ont participé à côté des autres salariés aux luttes pour la défense des conditions de travail et d'existence dans les chantiers, les usines où ils étaient ou sont présents en nombre. Ce fut le cas lors de la construction des centrales thermonucléaires de Paluel et Penly où les travailleurs turcs menèrent d'importantes grèves couronnées de succès, il en fut de même pour les travailleurs marocains à la construction du pont de Brotonne en 1978. Dans les usines Renault où Algériens et ressortissants de l'Afrique noire sont de tous les combats ce qui permettra l'émergence de militants issus de ces communautés.

Dans la construction-réparation navale, des directions d'entreprises du Havre, notamment chez Caillard, font venir des Mauriciens.

En 1973 un congrès de l'Union Départementale élira un militant sénégalais et un Tunisien, à sa commission exécutive pour la première fois. Le congrès suivant un militant d'origine maghrébine sera élu membre du bureau de l'Union Départementale CGT.

Plus récemment dans les années 80, ce sont des groupes de travailleurs polonais qui viennent travailler au Chantier de Gravelle (construction navale) ou sur les chantier de Total à Gonfreville. Ils seront hébergé de façon épouvantable.

Une politique qui aggrave la situation

Sous le slogan « immigration choisie » contre « immigration subie » le gouvernement fait le choix de réduire le nombre de migrants les moins qualifiés qui en général viennent des pays les plus pauvres. Leur pauvreté économique et sociale est la conséquence en grande partie de la politique de pillage du capitalisme et de la politique des organismes de financement internationaux : FMI, Banque Mondiale.

“Le fil rouge” n°29, hiver 2007-2008 , page 9

Les mesures prises ces dernières années pour limiter l'immigration, la non régularisation des « sans papier », les décisions de reconduite aux frontières, l'utilisation de la génétique (ADN) vont avoir pour effet de renforcer le nombre de sans papier et la misère de certaines familles sans pour autant arrêter l'arrivée des migrants.

En fait ces décisions politiques vont permettre au patronat de sélectionner, en fonction de leurs besoins, des salariés qualifiés par l'apport de main d'œuvre étrangère : nous voilà revenus aux années 30.

Comme l'écrit Amin Maalouf dans son roman « Le premier siècle après Béatrice » :

« Impuissant contre la lèpre, on s'en prend aux lépreux, on érige des murs de quarantaine, sagesse séculaire, séculaire folie».

Certes ! la France ne peut pas accueillir tout la misère du monde, mais son passé colonialiste lui impose une responsabilité supplémentaire pour contribuer à réduire la misère.

Ce n'est pas d'une politique de sélection qu'ont besoin les populations d'Afrique mais d'une véritable aide au développement économique, social, d'équipements collectifs, de formation.

C'est la seule voie pour assurer le bien être de l'humanité.

Répartition des immigrés dans la population et par secteur d'activité

ANNEE	POURCENTAGE
1962	1,90%
1968	2,00%
1975	2,90%
1990	2, 0%
SECTEUR D'ACTIVITE	POURCENTAGE
Métallurgie	6,00%
Industrie de transformation	5,80%
Construction	11, 0%
Commerce, service	3,00%
PROFESSION	POURCENTAGE
Manœuvre	9,50%
Ouvrier spécialisé	1,10%
Ouvrier qualifié	37,90%
Employé	2,30%
Agent de maîtrise, technicien cadre,	1,80%

Source INSEE 1979-1990

Sources :

- Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)
- INSEE de Haute Normandie
- JM Poinssotte, professeur honoraire de l'université de Rouen – (Cahiers d'histoires sociales Mars 2007).

Comment sont arrivés les acquis sociaux

Au Havre, la lutte des employés de magasins pour le repos hebdomadaire

Par Jean Legoy

C'est depuis 1937, c'est-à-dire à l'époque du gouvernement de Front Populaire, que l'ouverture des magasins sera définitivement interdite le dimanche au Havre. Mais il aura fallu quarante-quatre ans de luttes et d'obstination pour l'obtenir.

Cet acquis sera complété au fil des années, par des extensions au samedi après-midi voire au samedi tout entier, de fermetures de services publics.

Depuis une vingtaine d'années l'offensive patronale pour faire reculer les fermetures du samedi, et aujourd'hui celle du dimanche se développe.

Aujourd'hui comme cette ouverture dominicale faisait partie du programme du candidat Sarkozy à la présidence de la République, et que Mme Lagarde a eu pour mission de prendre une initiative rapide pour ouvrir les magasins 7 jours sur 7 il nous a semblé intéressant et utile de re-publier, avec l'accord de l'auteur, cet article de Jean Lehey, paru dans la revue Étude Normande.

Comme l'avait déclaré dès 1894, l'un des responsables havrais du mouvement : « il n'est pas indifférent à la société tout entière que chacun de ses membres puisse, après une semaine de labeur comme après une journée de travail, goûter un repos aussi salubre pour le corps que pour l'esprit ».

Le CA de l'IHS-CGT-7

Tout d'abord, deux anecdotes qui vont illustrer le propos :

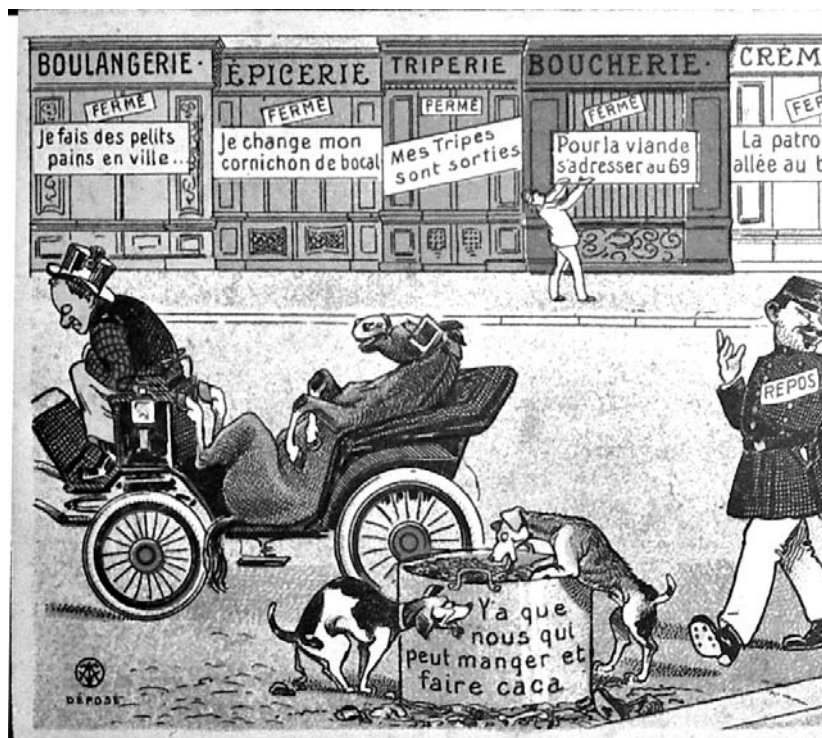
La première est un fait divers publié par le journal Le courrier du Havre, le 23 février 1870 : « *un rassemblement de plus de cent personnes s'est formé hier dimanche vers neuf heures du soir, dans la rue de Paris, devant la boutique de M. Hanet confiseur ; il était causé par un cri perçant jeté par l'une des jeunes filles employées comme demoiselles de magasin et qui, s'étant endormie derrière son comptoir, avait été subitement réveillée par une pelote de ficelle que venait de lui lancer une de ses campagnes* ».

La seconde est un extrait du règlement d'un important magasin de nouveautés du Havre, règlement publié par la revue La Cloche Illustrée le 25 janvier 1890. La direction de l'établissement offre le logement à plusieurs de ses demoiselles de magasin et caissières. On lit au paragraphe 5, article 17 du règlement : « *Elles n'auront droit à aucune sortie pendant la semaine. Il leur sera permis de sortir le dimanche matin pour aller entendre la messe de sept heures, après quoi elles devront se rendre immédiatement au magasin* ».

La plupart des données du problème du repos dominical se trouvent dans ces deux anecdotes : le magasin ouvert le dimanche toute la journée, la durée de cette journée de travail, l'omnipotence du patron, le caractère religieux que le problème peut revêtir.

Le dimanche: jour du seigneur ou jour du travail ?

Face à la liberté totale qui règne dans l'établissement du contrat de travail entre patrons et salariés, quelle est au XIXe siècle, l'intervention de l'État dans l'organisation du temps de travail et, en particulier, dans ce qui concerne le repos hebdomadaire ?



Dès le retour des Bourbons en avril 1814, une ordonnance du Directeur général de la police insiste sur la nécessité d'observer les dimanches et jours de fêtes. Il est nécessaire de revenir « à ce qui se pratiquait avant la révolution » et de « rappeler le peuple aux principes de morale religieuse qu'avait posés et consacrés la piété de nos pères, et qui sont l'un des plus solides fondements de la société »¹.

Une ordonnance royale en date du 18 novembre 1814 fait une obligation de respecter « le jour consacré au service de Dieu... les volets des magasins et boutiques doivent être fermés pendant le jour entier »². Mais dès sa publication, l'application de l'ordonnance pose de multiples problèmes : les boutiques doivent-elles fermer toute la journée du dimanche ou simplement, comme avant la révolution, pendant les offices ? Le commissaire de police doit-il faire appliquer le règlement avec toute la rigueur nécessaire ? Dans sa réponse³, le sous-préfet se montre magnanime : « l'article 10 de cette ordonnance donne une grande latitude et l'on voit qu'on peut tolérer les dimanches la vente de toute marchandises qui se gâterait si l'on était dans l'obligation de la conserver plus longtemps. Deux mesures sont à prescrire en ces occasions, l'une par rapport aux boutiques qui ne doivent rester qu'entrouvertes, l'autre relativement aux étalages dans le marché et dans les rues pour lesquels on doit demander une permission qui ne se refusera point... En général, il faut s'attacher le moins possible à la rigueur de la lettre et saisir l'esprit de l'ordonnance ».

Les aménagements successifs que subit cette ordon-

nance pour satisfaire les multiples demandes des employeurs, la rendent rapidement caduque et, après 1830, le travail le dimanche sera généralisé.

La loi du 22 mars 1841 sur le travail des enfants précise que les enfants de moins de 16 ans ne doivent pas travailler les dimanches et jours de fêtes. Une loi de 1871, elle aussi sur le travail des enfants, rappellera cette interdiction. Mais ces lois ne sont applicables que dans le bâtiment et l'industrie. A partir de 1881, la Chambre des Députés tente d'apporter des amendements à la loi précédente. En 1888, la Chambre étend aux femmes le bénéfice de l'article 5 ainsi conçu : « les enfants âgés de dix-huit ans et les femmes de tous âges, ne peuvent être employés plus de six jours par semaine, ni les jours fériés reconnus par la loi, même pour le rangement de l'atelier. Une affiche apposée dans les ateliers ou magasins indiquera le jour adopté pour le repos hebdomadaire ». Plusieurs députés de Seine-Inférieure, dont Félix Faure, votent contre. Un amendement qui propose d'introduire « les dimanches » devant « les jours fériés reconnus par la loi » est repoussé à une large majorité, dont les voix des députés de la Seine-Inférieure et parmi ceux-ci Jules Siegfried, André Lyonnais et Félix Faure, députés du Havre. Après une longue résistance du Sénat, ce n'est que le 2 novembre 1892 qu'une loi instaure le repos hebdomadaire pour les enfants de moins de dix-huit ans et les femmes employées dans l'industrie et le commerce.

Cependant, à cette date, l'habitude est prise par les
(Suite page 14)

Campagne se voulant humoristique contre « le repos hebdomadaire » (lire la légende sur l'arbre situé au centre) : !- Carte postale — collection Pierre Largesse

1 Archives Municipales du Havre, fonds contemporain, série 12
police, carton 13, liasse 4
2 Idem
3 Idem



“Le fil rouge” n°30, hiver 2007-2008, page 12



C'est dans les bistrot du port du Havre,
que le drame se noue.



Si tu fais grève
demain, pas la
peine de revenir
lundi !

A
m



Garden-party chez les bourgeois



C'était
Boulevard Dura





Jules Durand



Capron est mort

Ambiance
musicale



Chez Durand



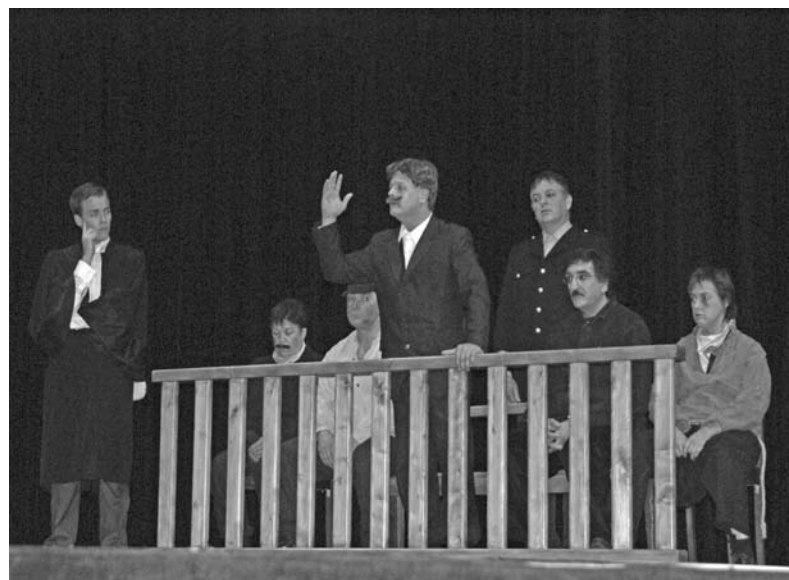
Plus de 2000 specta-
teurs sont venus ap-
plaudir les comé-
diens, pour cette re-
prise de la pièce
d'Armand Salacrou,
dans le cadre du cen-
tenaire de l'Union
locale CGT du Ha-
vre



Au dessus: Souscrip-
tion pour les grévistes

A droite: le procès

A gauche: Durand
devient fou



(Suite de la page 11)

patrons du bâtiment et de l’industrie d’accorder une journée de repos à leurs ouvriers, journée de repos correspondant, la plupart du temps, au dimanche. Une enquête faite par l’Office du Travail en 1893 montre que 93% des ouvriers de l’industrie se reposent le dimanche. Finalement, à la fin du XIXe siècle, il n’y a plus que quelques exceptions à ce principe : les employés de commerce, des ouvriers de l’artisanat comme les coiffeurs et certains fonctionnaires de l’Etat, les postiers en particulier, pour lesquels il n’y a aucune législation qui aménage la semaine de travail.

Commerçants et employés de commerce au Havre.

Quelle est la situation du commerce de détail au Havre en cette fin du XIXe siècle ?

Le recensement de 1891 donne les nombres suivants :

- 2 20 marchands au détail, dont 170 qui emploient du personnel
- 99 employés et commis, soit 356 hommes et 1 3 femmes.

Les recensements suivants, jusqu’à celui de 1911, ne donnent pas de renseignements sur les professions mais la presse et les annuaires montrent qu’au cours de la dernière décennie du XIXe siècle, le petit commerce se développe de façon remarquable : dans de nombreux magasins, le personnel passe de 2 ou 3 employés à une douzaine.

En 1892, s’installe au Havre le premier grand magasin, une des succursales du Grand Bazar – Nouvelles Galeries de Paris qui emploie une centaine de vendeurs et vendeuses.

En 1899, deux cent cinquante commerçants déclarent employer du personnel et le nombre des employés est évalué à 1 500. La profession se féminise ; dans certains magasins, les femmes représentent les deux tiers des employés. Ces employés travaillent tous les jours de la semaine, le magasin qui les emploie étant ouvert 7 jours sur 7. La vente commence à 8 heures du matin et le magasin reste ouvert sans interruption jusqu’à 10 heures du soir, même le dimanche, ce qui fait des journées de 1 heures. Certains patrons exigent même l’arrivée à 7 H 30 le matin pour que les employés soient prêts dès l’ouverture et exigent qu’après 10 heures du soir ceux-ci remettent le magasin en ordre : en 1896, des employés déclareront faire ainsi jusqu’à 17 heures de présence par jour.⁴

Les salaires sont dérisoires : dans le meilleur des cas, certains vendeurs peuvent être payés 150 F par mois soit 5 F par jour pour 1 heures de travail, et les vendeuses 90 F par mois soit 3 F par jour. Mais la plupart des employés ont un traitement fixe de 50 à 60 F par mois, le reste étant fourni par un pourcentage sur le

montant des ventes effectuées par chacun, la guelte.

Les employés travaillent sous la menace d’innombrables amendes : pour avoir raté une vente, pour s’être assis un instant, pour ne pas avoir rangé la marchandise, pour s’être absenté trop longtemps, etc.. Ce ne sera que le 30 mars 1900 que la loi, dite « es sièges », permettra à l’employé d’utiliser un tabouret derrière le comptoir pour se reposer entre deux clients, sans cependant en abuser...

De timides revendications

La campagne pour obtenir le repos du dimanche commence au Havre à la fin de 1893 avec la formation d’un groupe d’environ 250 employés de commerce de détail qui désigne onze délégués chargés de les représenter.

Ceux-ci publient le 20 novembre 1893 dans les journaux locaux un communiqué adressé aux chefs des maisons de nouveautés demandant la fermeture des magasins chaque jour à 8 heures du soir au lieu de 10.

N’ayant reçu aucune réponse de la part des patrons, les employés tiennent une assemblée générale dans une des salles de l’Hôtel de Ville le 2 février 1894. A l’unanimité, ils posent à nouveau la demande de fermeture à 8 heures du soir, mais cette fois ils y ajoutent la demande de fermeture à midi pour les maisons ouvrant le dimanche toute la journée.

Les délégués se chargent de contacter les patrons du centre ville. Ils rendent ainsi visite à 7 patrons. Tous accepteraient de fermer chaque jour à 8 heures du soir, sauf dans la période des fêtes de fin d’année. Les réponses sont beaucoup plus mitigées pour la fermeture à midi le dimanche⁵ :

- 6 consentiraient à fermer le dimanche toute la journée
- 32 consentiraient à fermer le dimanche midi
- consentiraient à fermer le dimanche à 6 heures du soir
- 6 refusent catégoriquement toute fermeture avant 8 heures

Résultats de ces démarches : une victoire. La fermeture des magasins du centre ville à 8 heures est acquise ; un échec, le manque d’unanimité ne permet pas d’obtenir la fermeture le dimanche midi, mais le problème du repos dominical est posé.

Remarquons que ces démarches ne concernent que les magasins du centre ville ; la distinction est faite entre ceux-ci et les magasins se trouvant dans les quartiers ouvriers.

⁴ déclaration du Comité des Employés de Magasins publiée dans la presse locale le 21 avril 1894

⁵ enquête publiée par le Journal du Havre du 27 avril 1894

Très modérés dans leurs revendications, les employés reconnaissent eux-mêmes qu’il est plus facile de fermer à 8 heures du soir les magasins du centre qui « *reçoivent une clientèle bourgeoise qui a tout son temps pour faire ses achats que les quartiers ouvriers où les achats ont lieu après le travail et surtout après la paye du samedi soir, donc le dimanche* ».

De leur propre aveu, les employés de commerce reconnaissent se heurter à l’indifférence du public envers leur cause, ils l’attribuent « aux usages regrettables de notre vie commerciale qui fait que les bureaux ferment à huit et à neuf heures du soir »⁶.

Le Comité d’action pour le repos du dimanche

En 1896, le mouvement reprend au mois d’avril.

Le 10 avril, lors d’une assemblée générale du groupe des employés de commerce de détail tenue à Franklin (remarquons le lieu choisi : la Maison des Syndicats), le groupe nomme des délégués qui prennent le nom de Comité d’Action pour le Repos du Dimanche.

La fermeture des magasins à 8 heures du soir étant acquise pour le plus grand nombre, le principal problème est désormais celui du repos dominical : « *En dehors de toutes préoccupations confessionnelles, s’impose le choix du dimanche après-midi pour le repos des employés* » déclare le secrétaire du Comité.

Mais la demande se heurte aux tergiversations des patrons qui prennent prétexte de l’impossibilité de s’entendre entre eux pour prendre une décision unanime de fermeture des magasins à midi, pour conserver leur liberté totale de rester ouverts.

Le clivage entre patrons et employés s’accroît. Le Comité des employés qui était prêt à certaines concessions pour trouver une entente, durcit ses positions. Il fait appel à la solidarité de la population en l’invitant à s’abstenir de faire ses achats le dimanche après-midi. Surtout, il prépare une journée d’action fixée au 7 juin 1896, pour contraindre les commerçants réfractaires à fermer.

Craignant la manifestation et pour gagner du temps, 163 patrons signent le 30 mai un engagement à fermer le dimanche après-midi. Mais la réplique patronale ne tarde pas à se manifester.

Un Comité régional du Havre de la Ligue Populaire pour le Repos du Dimanche en France est constitué. A sa tête se trouvent le pasteur Amphoux et l’abbé Manier ainsi que de grands négociants comme de Querhoënt et du Pasquier, de grands industriels comme Augustin Normand et Le Marchant. Sous la direction effective de l’avocat de Grandmaison, le Comité tente de canaliser le mouvement des employés.

Les commerçants se rassemblent en une chambre syndicale des commerçants réunis qui fédère plusieurs chambres patronales et dont les dirigeants prennent en mains la résistance au mouvement des employés.

Ce syndicat patronal publie dans la presse locale une déclaration dans laquelle il joue du paternalisme en se moquant de la prétention des employés de vouloir « faire l’école buissonnière le dimanche » et d’utiliser « des procédés qui manquent de correction ». Il les accuse de porter atteinte à la liberté du commerce, « d’oublier que les employés vivent du chiffre d’affaires de leurs patrons et de réclamer ainsi contre leurs intérêts »⁷.

La veille de la manifestation des employés, dix-sept patrons à la tête desquels se trouve Bataille, marchant de nouveautés à l’enseigne du Gagne-Petit, 261 rue de Normandie, en plein quartier ouvrier, prenant prétexte que l’entente complète entre les divers intéressés n’a pas été possible (sept n’ont pas signé l’engagement), portent « à la connaissance du public, que leurs maisons resteront ouvertes, comme par le passé, tous les dimanches et fêtes »⁸.

Le dimanche 7 juin, les employés de commerce se réunissent sur la place Gambetta, au centre-ville. Ils ne sont qu’une trentaine, ce qui ne les empêche pas d’aller manifester devant les magasins qui sont restés ouverts. Une semaine après, le dimanche 14 juin, la plupart des patrons, réconfortés par l’échec de la manifestation du dimanche précédent, reniant l’engagement qu’ils avaient pris, rouvrent leurs magasins, sous prétexte, une nouvelle fois « de l’impossibilité d’une entente complète par la majorité des commerçants sur la question de la fermeture ».

(suite dans le prochain numéro)

- lettre d’un employé publiée par *Le Havre*, le 27 février 1894

7 lettre de la Chambre syndicale des Commerçants réunis publiée par la presse locale le 23 mai 189

8 communiqué publié le 7 juin 189 par la presse locale

Urgent:

Recherchons photos et documents sur mai 68 en Seine-Maritime !

L’an prochain, l’Institut d’Histoire Sociale et toute la CGT, marqueront , à leur manière les 40 ans des grèves de mai/juin 1968.

En Seine-Maritime à l’image de l’ouvrage qu’il a publié en 2006 « *Ils ont osé, ils ont gagné, histoire des grèves de 193 en Seine- Inférieure* » notre Institut CGT d’Histoire sociale de Seine-Maritime a décidé de travailler à l’édition d’un livre sur **1968 en Seine-Maritime** (Le titre définitif est encore à trouver).

Ce sera pour le département, un nouvel événement.

Notre volonté est d’écrire l’histoire du mouvement dans ce qu’il a eu de spécifique et de local: les occupations d’usines, les manifestations, la manière dont il s’est développé, les préoccupations des uns et des autres, les péripéties locales, la solidarité, le ravitaillement, etc. En quelque sorte il s’agit de mettre en lumière la manière dont les seinomarins se

sont approprié le mouvement et ont contribué aux conquêtes sociales qui furent arrachées.

Pour cela nous recherchons des témoignages, certes, mais aussi des photos, tracts et autres documents, actuellement conservés dans les Syndicats, Comités d’Entreprises, ou par les individuels, rangés dans un placard, une valise, une cave ou un grenier .Photos de luttes mais aussi souvenirs de familles, etc...

Merci de prendre contact avec l’IHS-CGT-76:

Soit en appelant au 02 35 58 88 60

ou encore au 06 86 55 21 21 (**Gilles Pichavant**), courriel : gil-les.pichavant@wanadoo.fr

ou au 06 89 93 13 55 (**Jacques Defortescu**), courriel : ja-ni.defortescu@wanadoo.fr.

ou auprès d’un adhérent de l’IHSD-CGT-76

Ou auprès d’un militant CGT de votre connaissance qui transmettra.

Nous attendons tous les documents relatifs à cette période (1967-1968-1969) qui vous seront évidemment rendus après leur utilisation.

D’avance merci.



Une histoire sur le rôle des militants de la CGT dans
l'Économie Sociale en Seine-Maritime:

La M.I.E.P.C.A., 0 ans au service de la solidarité entre les salariés !

Par Jacques Defortescu

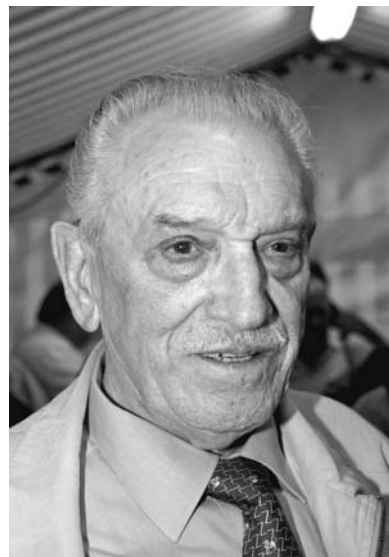
1947 : création d'une mutuelle de prévoyance :

Avant 19 7, le secours mutuel dans les usines du groupe Chapelle d'Arblay se résumait à des collectes effectuées solidairement dans les ateliers, quand les familles avaient des problèmes de maladie, décès. Réunit en assemblée générale le 7 juin 19 7, un groupe de militants CGT à l'usine de Saint- Etienne du Rouvray décident de créer une mutuelle de couverture maladie. Ainsi né la « Société Mutualiste d'Entreprises de Papeteries de la Chapelle » Ils élisent alors Roland Morel comme Président.

Roland Morel est membre titulaire du comité d'entreprise. La mutuelle couvre alors le seul risque maladie. Elle possède alors 1313 salariés adhérents. Les cotisations sont patronales et salariales. Elles représentent 0.50 % du montant des salaires réellement perçu par les adhérents.

La gamme des prestations offerte aux adhérents dès la création de la mutuelle est époustouflante : remboursement sur la pharmacie, sur les frais médicaux, paiement d'un secours lors d'arrêts maladie, instauration d'une prime de naissance, d'un secours aux décès, le remboursement d'une partie des frais de soins dentaires, de l'orthopédie, de l'optique et des aides diverses par des secours exceptionnels.

Nous sommes juste à la fin de la guerre, dans une France en reconstruction où les tickets de rationnement existent encore. Le rôle social de la mutuelle est considérable. En janvier 195 , René Chevtchenko est élu au poste de trésorier, il est aujourd'hui l'administrateur ayant effectué le plus long mandat : 0 ans au service de la solidarité.



**René Chevtchenko est élu trésorier
en janvier 1954–** (Photo Miepca)

L'institution du tiers payant

En janvier 56, Max Letellier, élu au C.A. en 1952 devient le nouveau Président. En juin la décision est prise d'instituer le « tiers payant ». Ainsi plus besoin d'avancer de l'argent pour se soigner. L'accès aux soins s'en trouve facilité, la mutuelle se chargeant de régler directement les prestataires. Ce qui paraît somme tout assez banal pour bon nombre d'entre nous bénéficiant d'une mutuelle, devenait une petite révolution dans le milieu des salariés. En effet, plus besoin de manier de l'argent et surtout d'attendre le remboursement de la sécurité sociale et de la mutuelle.

L'arrivée de la Mutuelle Familiale

En 196 , après de nombreuses démarches de l'ensemble des militants CGT auprès de la direction, Un accord permet d'une part la mise à disposition d'une employée et dans la foulée la mise en place de la mutuelle familiale qui fonctionnera à partir du 1er juin 1965. Maurice Gallois arrive au CA en 1961. René Chevtchenko sera l'artisan majeur de cette évolution. Les cotisations sont alors basées sur le plafond de la sécurité sociale par adhérent inscrit.

Une des meilleures mutuelles de France

Lors du 20 ème anniversaire en 1967, la mutuelle des « pap- chap » est reconnue comme une des meilleures mutuelles de France. Avec la couverture mutualiste, l'accès aux soins se fait pratiquement alors sans charge financière supplémentaire pour les sociétaires et tous les membres de leurs familles.

Mais les attaques contre le droit à la santé sont quasi permanentes. Les premières grandes luttes contre les ordonnances gaullistes sont nombreuses. La mutuelle conjugue ses forces aux forces syndicales pour conserver les acquis et obtenir de nouvelles avancées. Une section de retraités mis en place par le syndicat CGT, permet aux plus anciens et à leurs compagnes d'accéder à une protection sociale identique à celle des actifs. Là aussi le principe de solidarité n'est pas un vain mot, même s'il ne sont plus dans l'entreprise les anciens salariés sont toujours en liaison avec la solidarité active de ceux qui continuent à travailler.

Pourtant, malgré les luttes, le gouvernement impose en 1967, le paiement de 5% des frais pharmaceutiques et médicaux aux mutuelles . Ainsi les mutuelles, et leurs adhérents subissent les premières mesures restrictives sur la santé.

1968 de nouveaux acquis

Le puissant mouvement social de mai et juin 1968 à des répercussions sur la mutuelle.

La protection sociale complémentaire va faire un bond de géant.

Les actes médicaux seront désormais remboursés à 75 % suite aux négociations de « la conférence de grenelle » (lieu du ministère des affaires sociales en 1968), avec neuf millions de grévistes en France cette période verra des avancées non négligeables à caractère sociales comme la diminution du ticket modérateur qui passe de 30 à 25 %, l'augmentation du plafond de cotisation de Sécurité Sociale, la réforme des allocations familiales, l'augmentation de l'allocation vieillesse et aux handicapés, l'augmentation des salaires dans le secteur privé de 7 à 10%, la suppression des zones d'abattements du SMIG, l'augmentation de 35 % du SMIG (qui deviendra le SMIC), la suppression du SMAG (salaire minimum agricole) la reconnaissance du droit syndical à l'entreprise, la réduction du temps de travail etc...

Tous ces acquis, bien évidemment auront des conséquences sur le fonctionnement de la mutuelle.

Années 1980 un tournant dans la vie de la mutuelle

Après 67 et malgré 68, les tentatives d'atteindre à la protection sociale se poursuivent.

En 197 , de nouvelles actions se développent. Les militants CGT de la mutuelle y prennent toute leur place.

Alors que les papeteries de la Chapelle Darblay déposent le bilan en 1980, des problèmes de trésorerie apparaissent alors. Les cotisations salariales et la part patronale ne sont plus réglées. La mutuelle est en péril. Le blocage des salaires, les nombreux départs en préretraite ainsi que l'arrêt des embauches (ou des embauches à bas salaires) réduisent les cotisations versées à la mutuelle. Ainsi les recettes ne couvrent plus les dépenses.

Pourtant en 1983, pendant le conflit qui dure plus de 100 jours, la mutuelle reste ouverte car la maladie n'attend pas. Le montant des cotisations augmente compte tenu de l'indice des prix, mais le nombre de retraités qui augmente, pour un nombre d'actif qui se rétrécit crée un déséquilibre budgétaire. Une cotisation pour les retraités est alors envisagée. Le remboursement de certains médicaments est réduit à 0%. Un coup supplémentaire est porté avec la création du « forfait hospitalier » La lutte crée aussi des divisions entre les deux usines qui n'ont plus le même destin (voir Fil Rouge n° 16 été 2003).

C'est également en 1985 qu'est introduit la première réforme de la mutualité qui permet la libre concurrence avec les assurances privées, ce qui amènera la direction de l'entreprise à tenter là encore la division par la création en 1987 de Franscan qui permet un système de protection sociale calqué sur les garanties « mutuelle » par le biais de la compagnie d'assurances « La Suisse » pour une cotisation unique de 10 francs par an ! C'est plus que de la concurrence déloyale.

L'objectif patronal est alors de tenter de jeter le discrédit sur les administrateurs qualifiés « d'incapables », au moyen de prix de dumping mis en place, faisant ainsi disparaître pour toujours la mutuelle, et du même coup éliminer la mutuelle qui a un fonctionnement démocratique. Car en effet depuis 1985 les militants CGT des deux mutuelles d'entreprises de Grand-couronne et de St Etienne du Rouvray se sont rapprochés et une solution est recherchée pour harmoniser les deux systèmes de protection sociale.



Daniel Duhamel l'actuel Président de la MIEPCA

La double appartenance aux deux fédérations mutualistes FNMF et FMF est remise en cause à cette époque. En 1986, la décision est prise de percevoir les cotisations individuelles avec un mois d'avance et d'effectuer des prélèvements automatiques pour les adhérents qui ne sont plus en activité.

1988 Unification des deux mutuelles.

L'opération division a fait long feu. En 1988 disparaît Franscan et les mutuelles des deux sites de Grand-Couronne et St Etienne de Rouvray sont unifiées.

Au conseil d'administration de mars 1989 un projet mutualiste commun entre les deux sites est adopté, c'est la naissance de la Miepca¹ mais le patronat ne s'avoue pas vaincu. Il remet en cause les moyens humains obtenus en 196 et instaure différentes tracasseries d'ordre administratifs afin de gêner le bon fonctionnement de la mutuelle.

D'autre part, la mutuelle est mise en concurrence avec d'autres mutuelles et d'autres assurances privées. Les militants tiennent bon et le 30 juin la mutuelle de Grand-couronne cesse de fonctionner pour se fondre dans le nouveau groupe créé avec St Etienne du Rouvray.

C'est alors que la MIECDA réassure la totalité de ses adhérents à la MCM (puis plus tard à IMADIES) pour certaines prestations et en particulier pour le règlement du ticket modérateur laissé à la charge du malade. Elle gère également la totalité des dépassements effectués par des praticiens sur la base des remboursements pris en compte par la sécurité sociale.

Le rachat par le groupe finlandais « Kymmené » de la Chapelle Darblay en 1990 va de nouveau faire peser de lourdes craintes sur la mutuelle.

1- Miepca : Mutuelle Inter- Entreprise. Chapelle Darblay

Daniel Duhamel, l'actuel Président, Christian Stephan, qui sera Président de 199 à 1996 et Jean Pierre Carpentier, actuellement secrétaire, tous de l'usine de Grand-Couronne rentrent au Conseil d'administration. Si les effectifs de la mutuelle restent stables, pour autant de nouveaux départs sont programmés en 199 & 1995 avec de nouveaux FNE.

En octobre 1996 Philippe Belloncle est élu Président de la mutuelle.

De grandes luttes nationales sont menées alors pour s'opposer au plan Juppé, auxquelles participent les militants de la mutuelle.

Un nouveau souffle

En 2002, la décision est prise de quitter le groupe Imadiès et de passer en autonomie de gestion. A partir de ce moment le développement de la mutuelle passe du statut de mutuelle inter-entreprise à mutuelle interprofessionnelle. C'est la création de la Miepca ; adhérente à la Mutualité Française, les dirigeants de la mutuelle nouvelle structure décident de construire des bureaux fonctionnels situés à mi-chemin entre les deux usines qui font le cœur de la mutuelle. Ainsi érigent-ils des bureaux fonctionnels sur 220 m² sur le plateau des Essarts sur la commune de Grand-Couronne (face au relais de télévision) qui seront inaugurés fin 2003. Petit à petit, la mutuelle prend sa dimension de mutuelle interprofessionnelle, les territoriaux de Grand-Couronne, les salariés de grande Paroisse à Oissel et des transports de Lohéac la rejoignent.

Les attaques du Gouvernement et de Bruxelles

Pour autant, les attaques s'amplifient. Le gouvernement et la Communauté Économique Européenne modifient profondément le code de la mutualité en 2002 et 2003. Pendant deux ans les militants de la mutuelle dont Pierre Lebrun, vont travailler à la mise en conformité des statuts de la mutuelle avec le nouveau code de la mutualité afin d'obtenir les agréments permettant de poursuivre les activités mutualistes. Le nouveau plan comptable des mutuelles est adopté. Ainsi l'action de la mutuelle des Pap-Chap se poursuit. De manière nou-

velle mais tout aussi efficace.

La lutte mutualiste continue.

Le 5 octobre dernier, en présence de Danielle Morel Secrétaire de la Filpac² les militants fêtaient les 60 ans de la mutuelle et à l'occasion d'une exposition montraient toutes les batailles pour en arriver aujourd'hui à fédérer et unir les 1287 familles et 2552 ayant droits

Daniel



Danielle Morel secrétaire de la Filpac-CGT

adhérents de la Miepca. Lucide, l'actuel Président Daniel Duhamel déclarait : « Il s'agit d'une aventure collective dont l'objectif est de faire preuve d'inventivité et de trouver des réponses neuves aux questions sociales d'aujourd'hui. Nous sommes face à un nouveau défi, résister aux attaques visant à mettre à bas les principes de solidarité. Comment pourrait-on qualifier différemment les mesures faisant supporter aux seuls malades, le coût de la recherche Alzheimer, en imposant de nouvelles franchises et une participation de 0.50 € par boîtes de médicaments à la charge des patients. Non M. Sarkozy... nous ne laisserons pas faire, nous sommes déterminés à résister et à tout mettre en oeuvre pour sauver les principes mêmes de la solidarité mutualiste. Nous avons déjà été confrontés à un même type d'attaque, en 1995 contre la protection sociale qui a conduit dans la rue des millions de français, et cela à l'initiative des syndicats et des mutuelles avec des conséquences heureuses pour les assurés sociaux et très délicates pour le sieur Juppé.... »

La lutte mutualiste de la Miepca continue et au travers d'elle le rôle joué par les militants CGT est tout à fait caractéristique de l'esprit de solidarité qui anime depuis le début de l'histoire du mouvement ouvrier en France, les sociétés de secours mutuelles. Les idées utopiques des penseurs de l'économie sociale chères aux fouriéristes et autre Charles Gide ont fortement marqué, certainement à leur insu les militants des mutuelles et notamment ceux du papier carton de la Chapelle Darblay. A l'instar de leurs aînés, dans cette mutuelle comme ailleurs les militants de la CGT continuent leur action au service de la solidarité de tous les salariés.



L'exposition dans les locaux de la Miepca à Grand-Couronne

2- Filpac CGT : Fédération des Industrie du Livre, du Papier et de la Communication

Vie de l’IHS: anniversaire !

Les 10 ans de l’Institut CGT d’histoire sociale de Seine- Maritime

Jacques DEFORTESCU



Gilles Pichavant Régis Gasse Pierre Largesse et Albert Perrot (photo de Jacques Defortescu)

Aupa-

Comme le rappelait dans son intervention, lors de la manifestation organisée à cet effet le 10 octobre dernier, Pierre Largesse, vice-Président de l’IHS 76, « *Notre Institut CGT d’Histoire Sociale - 7 -, a dix ans. En effet c’est le 13 décembre 1999 que les statuts de notre association (Loi de 1901) furent déposés. Il avait été créé sur l’initiative de l’Union Départementale et des Unions locales du département, en s’inspirant de la création de l’Institut CGT d’Histoire Sociale national, présidée alors par Georges Séguy.* »

Puis après avoir rappelé les statuts, Pierre Largesse insistait sur la particularité de l’institut composée pour beaucoup de militants à l’expérience syndicale riche, il ajoutait :

« *Ce qui fait l’originalité de la démarche des historiens de notre Institut doit être souligné.*

- *C’est d’abord leur expérience syndicale, formée au cours des ans ;*

- *C’est la bonne connaissance du terrain social et humain ;*

- *C’est la facilité plus grande pour nous, de recueillir les souvenirs des acteurs ouvriers des luttes sociales.*

C’est aussi en ce qui concerne plus précisément l’iconographie, de recueillir avec moins de difficulté que d’autres, des photographies conservées à titre privé chez les militants ou leur famille, ces éléments venant dès lors s’ajouter et enrichir nos archives syndicales et celles que nous avons déjà versées aux archives publiques. »

Par ailleurs, il rappelait les projets de l’IHS 76 pour l’an prochain : Un colloque le 22 mai sur les grèves de mai-juin 68 en Seine-Maritime et un livre sur le même sujet.

ravant, en accueillant les participants, Régis Gasse, Secrétaire de l’Union Départementale CGT de Seine – Maritime et Président de l’IHS CGT 76, rappelait « *cette particularité de ces hommes et femmes, militants syndicaux de Seine- Maritime, du Havre, de Rouen, de Dieppe, d’Elbeuf pour la plupart autodidactes, qui, entouré d’historiens des Universités du Havre et de Rouen, d’hommes comme Yannick Marec à Rouen, John Barzmann au Havre, ou Michel Pignet à la Sorbonne, de chercheurs de divers horizons universitaires ou non, ont au cours de ces dix années, c’est à dire en très peu de temps tout de même, produits des recherches, des études, des textes, des articles sur des sujets aussi divers qu’éclectiques comme : L’Armada, Le textile à Elbeuf, les plate-formes pétrolières, les révolutions de 1789, 1830, ou 1848, les traites négrières, les guerres dont celle d’Algérie, les questions d’environnement bien avant que ce soit un phénomène de mode* »

Puis après être revenu sur l’actualité sociale du département, il appelait à venir renforcer le Conseil d’administration par des forces nouvelles pour poursuivre le travail commencé.

Elyane Bressol Présidente de l’Institut d’Histoire Sociale National devait quant à elle, après avoir souligné le bon travail réalisé en Seine-Maritime, revenir sur les raisons pour la CGT d’entretenir ce devoir de mémoire du syndicalisme en ces termes : « *uant au début des années 80 Georges Séguy proposa à la Confédération Générale du Travail la création d’une association pour travailler l’histoire sociale en général et celle de la CGT en particulier, son ambition était motivée par deux soucis. Le premier, sauver les archives papiers que la perspective d’un déménagement menaçait, le second, palier aux carences de l’Éducation nationale et des médias en matière d’enseignement de l’histoire sociale. Près de trente an-*



L:
di
m
m



Une vue de l'assemblée le 10 octobre 2007 pendant le discours
(Photo de Jacques Defortescu)

tard qu'il y a-t-il de changer ?

Sur ces deux points, sauvegarde des archives et connaissance de l'histoire : le chantier est toujours là. Pourtant dans l'environnement des évolutions lourdes de sens se sont produites.

L'histoire sociale était peu ou pas traitée, aujourd'hui elle ne l'est pas davantage mais en plus elle est mal traitée, tronquée, instrumentalisée. Aussi est-il clair que l'appropriation par les salariés de l'histoire de leur classe est dans notre pays un enjeu politique. »

En effet, depuis la fin des années 1980, à la suite de l'effondrement du mur de Berlin, la théorie de « la fin

nées
plus

Seuls résisteront à ce piétinement de ce passé social, conquérant et transformateur, ceux qui connaissent l'histoire sociale »

Bref une belle fête pour grandir encore avec de nombreux militants et nouveaux projets en tête !

En marge du dixième anniversaire : Une exposition des luttes et des femmes.

Dans la grande salle de la Maison CGT avenue Jean Rondeaux, on pouvait voir une très belle exposition de 16 panneaux intitulée : « des luttes et des femmes. »

C'est à l'occasion de la journée internationale des femmes, le 8 mars 2007, que l'Institut d'Histoire Sociale national a réalisé cette très belle exposition de 16 panneaux qui fut exposée un temps dans le patio de la CGT à Montreuil et que nous avons donné à voir lors du dixième anniversaire de l'Institut en Seine-Maritime le 10 octobre dernier.

Lors de l'inauguration de l'exposition au siège de la CGT en mars dernier, Elyane Bressol, Présidente de l'IHS, rappelait qu'aujourd'hui « Certes les femmes travaillent, mais elles constituent les bataillons des temps partiels et des précaires ; plus fortement diplômées, elles sont pourtant plus souvent exécutantes qu'encadrantes. Elles sont moins payées, moins promues mais plus souvent chômeuses.

Et quand elles sont mères les trois-quarts des tâches ménagères leur incombent.... L'histoire nous le confirme : l'émancipation des femmes n'est pas acquise une fois pour toute, elle n'est pas irréversible.

(Suite page 22)



La chorale dieppoise « La Communarde » a ponctué chaque discours d'une chanson de lutte. Au fond on aperçoit les premiers des 16 panneaux de l'exposition « les luttes et les femmes » (photo Jacques defortescu)

Notre institut:

L’Institut C.G.T. d’Histoire Sociale de Seine Maritime a été créé à l’initiative de l’Union Départementale C.G.T, et des Unions Locales du département.

Il s’agit d’une association régie par la loi 1901.

Les statuts ont été déposés le 13 décembre 1996, et un avis a été publié au Journal Officiel le 25 décembre de la même année. L’Institut fonctionne comme toutes les associations loi 1901.

Extrait des statuts:

“Article 3: L’Institut se fixe comme missions :

-Le collectage, la sauvegarde et le traitement d’informations et de documents de toute nature, se rattachant à l’histoire sociale de la Seine Maritime, et plus particulièrement à l’histoire du syndicalisme et à leur exploitation à des fins de formation et de recherche historique.

-La mise en oeuvre d’études, de recherches et de larges confrontations dans les domaines de son champ d’investigation.

-La contribution à l’information et à la formation des militants syndicaux, des travailleurs, des étudiants et de toutes organisations intéressées à l’histoire sociale.
“.

La 11ème Assemblée générale de l’association s’est tenue à Harfleur le 21 octobre 2007.

Elle a élu un Conseil d’administration composé de:

Président :	Régis Gasse,
Vice-président:	Pierre Largesse,
Vice-président:	Albert Perrot,
Secrétaire:	Gilles Pichavant,
Secrétaire adjoint:	Serge Laloyer,
Trésorier:	Jacques Defortescu,
Archiviste:	Maryse Olivier,

Font aussi partie du Conseil d’administration: François Auvray, Marius Bastide, John Bartzman, Bernard Berthelot, Guy Décamps, Michel Fossé, Sylvie Gicquel, Marcel Letessier, Alexandre Levillain, Pierre Michel, Robert Privat, Daniel Verger et Guy Würcker.

L’Institut CGT d’Histoire Sociale de Seine Maritime publie plusieurs fois par an cette revue appelée “le Fil rouge” à destination de ses adhérents.

N’oubliez pas le site Internet de l’IHS-CGT-76:

Vous y trouverez, en particulier, les articles des anciens numéros du *fil rouge*, les initiatives de notre association et une foule d’informations, sur le site Internet de l’IHS-CGT-76 à l’adresse provisoire:

<http://perso.orange.fr/gilles.pichavant/ihsctg76/>

(Suite de la page 21)

Sans cesse il faut remettre le travail à l’ouvrage.... En déambulant devant ces quelques mètres linéaires vous allez vous remémorer (ou découvrir) les étapes marquantes, les conquêtes significatives sur le chemin de la Libération des femmes de la Révolution aux années 1970.

Chacun peut discuter des actions des suffragettes, des féministes et les estimer trop ceci ou pas assez cela....

Mais toutes ces femmes, celles qui n’ont pas conduit un combat sexiste mais un combat émancipateur, celui qui produit du progrès pour la société tout entière, un combat qui concerne autant les hommes que les femmes, toutes célèbres ou inconnues sont à célébrer....

Sur cette question comme sur les autres l’histoire est indispensable si l’on veut comprendre l’actuel et construire l’avenir.

S’en tenir au présent est un enfermement. La connaissance de l’expérience ne livre pas le mode opératoire pour le présent, mais elle livre des clés de compréhension et peut retomber dans les mêmes pièges. »

Il n’est pas anodin que pour ces dix ans, notre IHS 76 ai décidé de mettre en avant cette remarquable exposition.

Parce que tous, nous avons des efforts à faire dans le domaine de la parité et de la lutte des femmes (il n’y a que deux femmes au CA de l’IHS 76 dont l’une vient d’être élu à l’AG 2007), et que la aussi il y a lieu d’agir.

Un Livre - album a d’ailleurs été réalisé à cette occasion que l’ IHS 76, peux proposer à chacune et à chacun.

Cette exposition est bien sûr également à la disposition des organisations qui voudraient l’utiliser. S’adresser aux membres du Conseil d’Administration de l’IHS CGT 76 ou à directement Jacques Defortescu (06 93 89 13 55)

Pour recevoir les numéros suivants et nous aider à les éditer, adhérez individuellement ou collectivement, à notre association. Cette cotisation prendra effet pour l'année 008.

Adhésion individuelle pour 008: Nom: Prénom: Adresse: Code Postal: Ville: ☐ Adhésion simple 16 € (sans abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*) ☐ Adhésion-Abonnement 9 € (avec abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*) Date de paiement :	Adhésion collective pour 008 (sans abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*): ☐ Abonnement collectif avec un envoi unique de plus de 10 exemplaires : 8 € par numéro (une seule adresse de livraison). ☒ Syndicat , UL ou association loi 1901: ☐ adhésion 50 € ☒ Comité d'Entreprise (ou similaire): (avec l'abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*) ☐ moins de 500 salariés: 80 € ☐ plus de 500 salariés: 160 € (Avec 4 exemplaires du fil rouge) Intitulé: Adresse: Code Postal: Ville:
--	--

Adresser le Chèque à : "Institut CGT d'histoire sociale de Seine Maritime", maison CGT 6 avenue Jean Rondeaux 76108 Rouen Cedex (ou utiliser l'autorisation de prélèvement ci-dessous)
"Les Cahiers d'Histoire Sociale" sont la revue nationale de l'Institut CGT d'Histoire Sociale.
C'est une revue de 4 pages .

Autorisation de prélèvement:

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever une fois par an sur ce dernier, si la situation le permet, le prélèvements ordonné par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Titulaire du compte:

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Désignation du compte à débiter:

ÉTABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLÉ RIP
---------------	---------	-----------	---------

Créancier: Institut CGT d'Histoire Sociale 26 Avenue Jean Rondeaux 76108 Rouen CEDEX
Numéro Émetteur : 522992

Établissement teneur du compte: Nom:

Adresse:

Code Postal : Ville:

Ne pas oublier de joindre un RIB

Signature: